



## attente d une lettre de licenciement

Par **denisbuk**, le **11/09/2012** à **17:48**

merci effectivement c etait dans l autre sujet mais je voulais etre sur de la date de reprise,parce que d autre disent que si le 16 est un dimanche ils ont jusqu au 17 pour repondre.sinon croyez vous que je peut les mettrent au prud hommes pour negligence passé le delai d 1 mois s ils ne se sont pas manifesté bien sur et n est ce pas bizarre qu ils n ont tj pas repondu?

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **19:04**

Bonjour,

Vous avez ouvert encore un nouveau sujet ce qui fait que pour suivre le fil c'est de plus en plus difficile...

Il n'y a pas spécialement de négligence puisque vous ne pouvez pas obliger l'employeur à vous sanctionner et son obligation est de vous réintégrer...

Par **denisbuk**, le **12/09/2012** à **08:51**

merci et escuser moi encore je ne savait pas qu il fallait faire comme ça cordialement